

<b>PV DE LA COMMISSION PERMANENTE DES RETRAITES DU 3 mai 2016</b>
---

**Présents :**

Balzan Devulder Marie Paule,  
Carfantan Serge, (rapporteur),  
Dufour Claude,  
Forget Jacques,  
Gautron Alain (secrétaire général)  
Genovese Joseph,  
Houist Marie Thérèse,  
Paulello Alain,  
Szufa Annie,

**Excusés :**

Malnou Baldy Véronique,  
Mazzella Albert,  
Peleyras Jean Paul,

**Ordre du jour :**

- 1 - Approbation du CR du 21 janvier 2016,
- 2 - Points d'actualité sociale,
- 3 - Complémentaire santé Ucanss, (Révision des frais de gestion),
- 4 - Projet de fusion Arrco-Agirc/Humanis ?
- 5 - Revalorisation et Mensualisation des pensions du système différentiel Cpposs,
- 6 - Retour des grèves contre la loi travail,
- 7 - Projet d'articles pour le « Point Retraite N° 24 »,
- 8 - Projet de rapport de la CNP des retraités pour la CE du 19 mai 2016,
- 9 - Demande de forfaitisation de la cotisation retraité,
- 10 - Questions diverses.

<b>1 - Approbation du PV du 21 janvier 2016</b>
---

Le PV de la commission du 21 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il est cependant fait remarquer que la réunion portant sur le système différentiel organisée par l'Ucanss a été reportée au 29 juin 2016.

## **2 - Points d'actualité sociale**

Alain Gautron fait état des sujets d'actualité qui ont visé notre institution.

Il rappelle tout d'abord que les établissements relevant de l'Ugecam sont mis à mal. Il précise que le 24 novembre 2015, la Confédération FO a organisé une rencontre entre les administrateurs FO des UGECAM et des ARS et des représentants FO des personnels des UGECAM. Ces militants ont dénoncé la situation des personnels qui se dégrade tout autant que la qualité de la prise en charge. Le constat est accablant : contrat de retour à l'équilibre, fermeture de lits ou transferts, départs non remplacés et licenciements.

S'agissant du combat du moment contre la loi travail, il invite les membres de la commission à se reporter aux articles diffusés sur le site du Snfocos. Il cite cependant le dernier article relatant l'intervention de JC Mailly qui explique pourquoi il faut s'opposer à ce projet de loi qui n'est pas équilibré et surtout destructeur de droits sociaux.

En renvoyant la négociation dans l'entreprise, en supprimant la négociation nationale de branche, ce projet de loi conduirait à accroître les inégalités et la précarité, à favoriser le dumping social, à fausser encore plus, au nom du néolibéralisme, la concurrence.

Croire au principe selon lequel, pour que l'emploi redémarre demain, il faut licencier plus facilement aujourd'hui, est non démontré et dangereux.

## **3 - Complémentaire santé Ucanss, (Révision des frais de gestion)**

L'indemnité de gestion versée aux mutuelles qui gèrent notre complémentaire santé ne semble pas assez élevée pour pouvoir couvrir tous les frais de gestion dont les frais de personnel. Actuellement, le taux de rétrocession appliqué aux mutuelles correspond à 3% pour les salariés et à 4,5% pour les retraités.

Une revalorisation de ce taux ne pourrait-il pas, dans le cadre des négociations en cours être envisagée afin de le porter à 4% pour les salariés et à 5% pour les retraités.

Les membres de la commission permanente des retraités souhaitent donc appeler l'attention du bureau national sur cette question.

## **4 - Projet de fusion Arrco-Agirc/Humanis ?**

Marie Paule Balzan Devulder indique, qu'à l'occasion d'une réunion à laquelle elle participait, a été évoqué le projet de fusion de l'Arrco Agirc avec la mutuelle Humanis. Elle souhaite à cet égard savoir si dans d'autres régions ce sujet a fait débat.

Annie Szufa précise que cela rentre dans le schéma actuel de regroupement des mutuelles qui à terme devrait voir leur nombre fortement limité. Elle poursuit en rappelant qu'il s'agit de projet de fusion entre mutuelles exclusivement pour faire face au secteur assurantiel très concurrentiel.

## **5 - Revalorisation et Mensualisation des pensions du système différentiel Cpposs**

Comme demandé lors de la précédente réunion de la commission, Annie Szufa donne lecture du projet de lettre qui sera adressée au directeur de l'Ucanss afin de lui rappeler la demande répétée du SNFOCOS favorable à la mensualisation des pensions versées dans le cadre du système différentiel.

Serge Carfantan rappelle que lors de la précédente réunion à l'Ucanss portant sur le système différentiel l'Ucanss et Malakoff Médéric avait donné un accord de principe une fois la mise en place du nouveau logiciel informatique. Celui ci étant à ce jour opérationnel rien ne peut donc s'opposer à cette mensualisation des pensions.

Accord est donné par les membres de la commission permanente pour l'envoi de cette lettre en l'état.

## **6 - Retour des grèves contre la loi travail**

Un tour de table est organisé afin de savoir comment se sont déroulées les journées de manifestation contre la loi travail dans les régions. Globalement, il apparaît que le mouvement ait été bien suivi dans toutes les régions.

Certaines villes comme Paris, Nantes, Marseille ont du faire face aux exactions de casseurs qui se sont positionnés en début de cortège ou ont distribués des tracts au sein des défilés.

Il est rappelé que le SNFOCOS s'oppose à ce projet de loi qui remet en cause gravement le code du travail et la hiérarchie des normes, (Cf. les articles diffusés sur le site du SNFOCOS).

## **7 - Projet d'articles pour le « Point Retraite N° 24**

Serge Carfantan se charge de rédiger les articles nécessaires à la publication du prochain numéro du « Point retraite » à partir des articles de presse fournis en particulier par Annie Szufa.

Il est rappelé que ce travail est lourd et que les bonnes volontés pour transmettre des articles rédigés seraient les bienvenues. Le « point retraite N° 24 » devrait être diffusé courant juin.

## **8 - Projet de rapport de la CNP des retraités pour la CE du 19 mai 2016,**

Serge CARFANTAN donne lecture du projet de rapport destiné à la commission exécutive qui se tiendra le 19 mai prochain et sollicite l'avis des membres de la commission.

Il est suggéré de :

- compléter le 3ème paragraphe par la phrase « la diffusion d'informations relatives à l'actualité sociale ».

- de remplacer la phrase de conclusion par « Pour conclure, je dirais que la commission permanente des retraités se donne pour ambition d'accroître le nombre d'adhérents « retraité », en insistant auprès des actifs afin qu'ils maintiennent leur adhésion à leur syndicat d'affiliation, une fois l'heure de la retraite venue ».

### **9 - Demande de forfaitisation de la cotisation retraité,**

Alain Gautron fait part aux membres de la commission permanente que leur demande de forfaitisation de la cotisation des retraités a donné lieu à un avis favorable du bureau national. Celle ci sera donc alignée sur le montant de celle appliquée par la FEC (55 €), sous réserve cependant que la revue « point retraite » soit adressé exclusivement par voie dématérialisée et que le nombre d'adhérents retraités s'accroisse.

Toutefois, il vient de lui être indiqué qu'en raison du nombre important de retraités cette décision serait très pénalisante sur la trésorerie du SNFOCOS. Aussi il propose de maintenir le montant actuel de la cotisation pour les membres de la commission permanente des retraités, en raison des coûts occasionnés par la tenue de la commission.

Après un tour de table et après avoir rappelé que la demande exprimée par la commission avait pour unique objet la désyndicalisation des salariés retraités ou leur adhésion aux associations de retraités relevant de la FEC, les membres de la commission considèrent préférable, de maintenir la cotisation actuelle pour tous les retraités.

Ils considèrent en effet qu'il serait par la suite difficile de demander à un retraité syndiqué qui souhaiterait intégrer la commission permanente nationale, un montant de cotisation majoré.

### **10 - Questions diverses.**

Aucune question diverse, la séance est levée à 12 heures 30

**Prochaine réunion est fixée au 25 octobre 2016 à la Michodière à 10 heures 30.**